



INVALIDITE PERMANENTE PARTIELLE

Par **llorca**, le **28/11/2017** à **09:07**

Bonjour a vous tous rnje suis artisan et suite à plusieurs operations des epaules j ai été reconnu en invalidite partielle rnje vais conteste cela car je ne peut plus travaille , tous ce qui est vibrations , levee de poids m'est totalement impossible je suis tailleur de pierre rnLE FAIT que j'ai etait reconnu EN INCAPACITE PARTIELLE ME PERMET de poursuivre mon activite sous certaines conditions rnor je ne peut plus travailler rnj ai fait appel de cette decision aupres du tribunal du contentieux de l'incapacite car ne pouvant plus travailler elle doit etre permanente et totale rnd'ailleurs j ai entrepris des demarches de reconversionrnqui pourrait me renseigner ou me donner des conseils afin de presenter mon dossier dans les meilleures conditions au tribunalrnrvous remerciant d'une reponse serge